

Flétan atlantique du golfe du Saint-Laurent (4RST) – Mise à jour 2002

Renseignements de base

Le flétan atlantique des divisions 4RST de l'OPANO est présent dans l'ensemble de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent. Dans la partie nord du Golfe, il est plus abondant dans les chenaux Esquiman, Laurentien et Anticosti, à des profondeurs de 200 m et plus. Dans la partie sud du Golfe, les concentrations les plus importantes sont observées dans des eaux moins profondes (moins de 100 m), à proximité du banc de Miscou, au nord de l'Île-du-Prince-Édouard, au nord-ouest du Cap-Breton, et au pourtour des Îles-de-la-Madeleine. C'est un poisson à croissance rapide et continue. Son taux de croissance annuel moyen pour le Golfe a été évalué à 7.5-8.5 cm par an. Ce taux de croissance est comparable chez les mâles et les femelles. Toutefois, on observe que ces dernières atteignent une taille maximale plus grande que les mâles. Ceci pourrait s'expliquer par l'atteinte de la maturité sexuelle à une taille plus élevée chez les femelles que chez les mâles, tel qu'observé pour le flétan atlantique des eaux atlantiques canadiennes. Des observations recueillies lors de relevés de chalutage scientifiques effectués en janvier et en mai semblent indiquer que le flétan du Golfe est en mesure de frayer durant ces périodes.

Les importants débarquements (moyenne de 1 500 t) de flétan atlantique du Golfe de la première moitié du 20^e siècle indiquent que le stock a déjà été très abondant et qu'il a été soumis à une très forte pression de pêche. De l'ordre de 650 t au début des années 1960, les prises de flétan ont atteint leur plus bas niveau historique, soit 91 t, en 1982. Depuis, elles ont rarement dépassé le seuil de 300 t, équivalant au TAC préventif instauré en 1988. Depuis 1995, les débarquements de flétan atlantique ont enregistré une importante augmentation, laquelle serait principalement attribuable à un effort de pêche accru de la flotte des engins fixes, notamment les palangiers.

L'unité actuelle de gestion du flétan atlantique du Golfe, correspondant aux divisions 4RST, a été définie en 1987 d'après les résultats d'études de marquage-recapture et en prenant en considération des informations biologiques additionnelles, tels la taille et le taux de croissance.

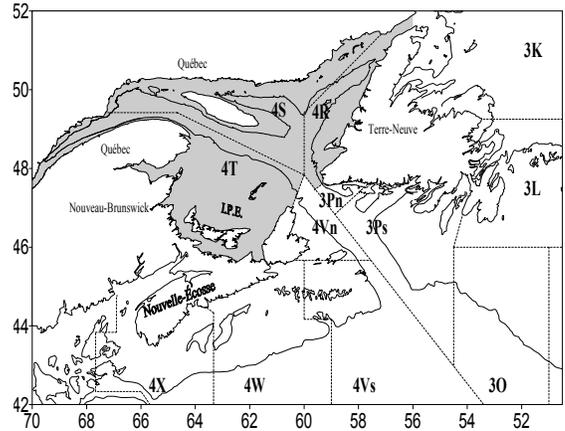


Figure 1. Carte du golfe du Saint-Laurent et des régions avoisinantes montrant les divisions 4RST de l'OPANO.

La dernière évaluation de ce stock a été effectuée en 2000 (MPO, 2000). On présente ici une mise à jour basée sur les renseignements récents provenant de la pêche et du programme de marquage.

La pêche

Suite à une recommandation du Conseil pour la Conservation des Ressources Halieutiques (CCRH, 1999), le TAC accordé pour la saison de pêche 1999 (1^{er} janvier au 31 décembre) a été augmenté à 350 t. En raison de l'application de la nouvelle période de gestion pour le poisson de fond qui prolongeait l'année de pêche de 1999 jusqu'au 14 mai 2000, un TAC additionnel de 100 t fut accordé par la gestion pour couvrir cette période. Depuis 2000, la saison de pêche et le TAC autorisé se rapportent à la période allant du 15 mai de l'année courante au 14 mai de l'année suivante.

Au 31 décembre 2002, les débarquements de l'année de pêche

Tableau 1. Débarquements (tonnes) de flétan atlantique pour le golfe du Saint-Laurent.

Division	Année						
	1953-1987 ¹	1988-1997 ¹	1998	1999 ²	2000 ³	2001	2002 ⁴
TAC	s.o.	300	300	450	350	350	350
4R	144	82	116	105	58	93	71
4S	108	72	85	115	156	109	113
4T	84	88	120	120	72	99	80
Inconnue	45	0	0	0	0	0	0
Total	337	242	320	340	286	301	264

s.o. Sans objet

¹ Moyenne

² L'année de pêche, les débarquements et le TAC se rapportent à la période allant du 1er janvier 1999 au 14 mai 2000

³ À partir de 2000, la saison de pêche, les débarquements et le TAC se rapportent à la période allant du 15 mai de l'année courante au 14 mai de l'année suivante

⁴ Données préliminaires au 31 décembre 2002

2002 totalisaient 264 t, soit 75% du TAC alloué de 350 t (Tableau 1). Les débarquements totaux de la saison de 2001 ont atteint 301 t, soit 86% du TAC alloué de 350 t pour la période comprise entre le 15 mai 2001 et le 14 mai 2002. De nouveau en mai 2002, la non-atteinte du TAC découle du fait que les

flottes d'engins mobiles et d'engins fixes de plus de 65 pieds n'ont pas capturé leur allocation de prises. Bien que la moyenne des débarquements des cinq dernières années atteigne les 302 t (janvier à décembre), elle est inférieure aux 500 t et plus enregistrées au cours des années 1960 (Figure 2). Elle paraît encore plus dérisoire comparativement aux milliers de tonnes couramment débarqués dans la première moitié du 20^e siècle (Figure 3).

Tout comme au cours des années précédentes, les captures ont été principalement réalisées à l'aide d'engins fixes, notamment la palangre (Figure 2). En 2002, plus de 90% des prises annuelles ont été réalisées entre la mi-mai et la fin août, soit en moins de quatre mois.

La pêche du flétan atlantique dans la sous-division 3Pn n'est soumise à aucun TAC et aucun contrôle réglementé, cette sous-division n'étant pas considérée dans les deux unités de gestion définies en 1987 pour les deux

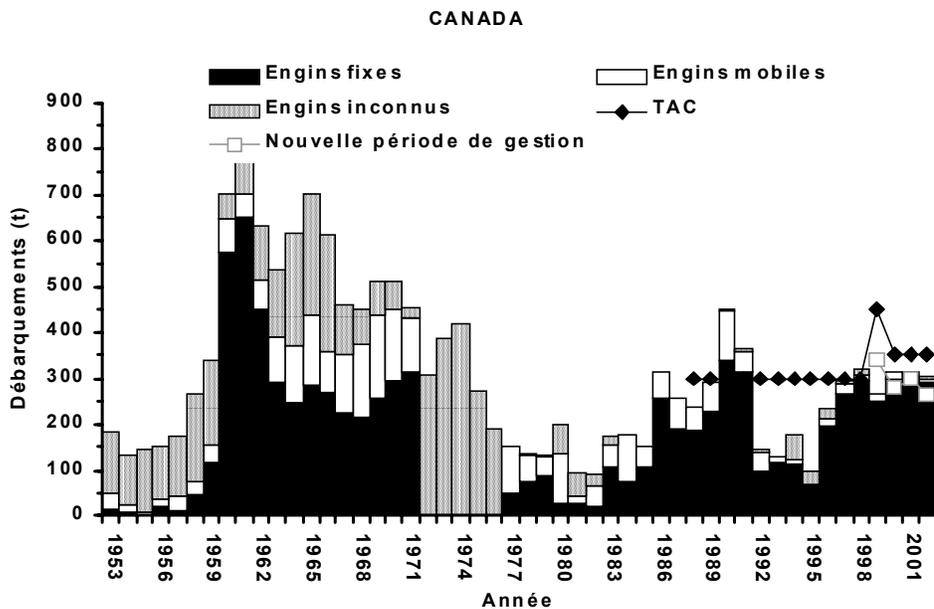


Figure 2. Série historique des débarquements de la pêche commerciale du flétan atlantique du Golfe, entre 1953 et 2002.

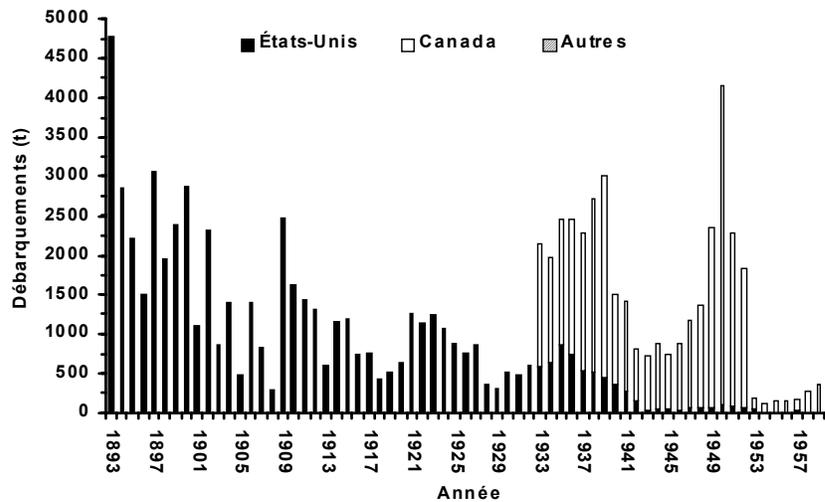


Figure 3. Série historique des débarquements de la pêche commerciale du flétan atlantique du Golfe, entre 1893 et 1960.

stocks de flétan atlantique des eaux canadiennes. Toutefois en 2002, le CCRH recommandait comme mesure provisoire de fixer la limite des prises dans 3Pn à 40 t, d'ici à ce que la structure du stock soit mieux définie grâce aux données de marquage (CCRH, 2002). De fait, la moyenne des débarquements déclarés des cinq dernières années pour 3Pn se chiffrait à 36 t (Figure 4).

Tout comme pour les années précédentes, les structures de taille des flétans capturés par les engins fixes se

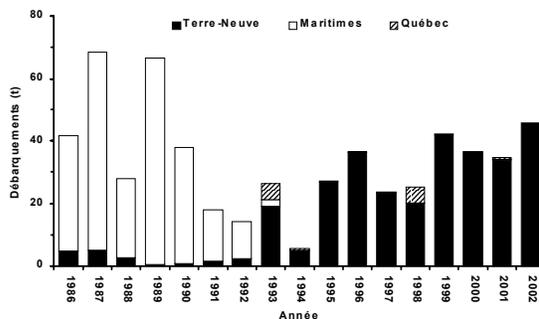


Figure 4. Débarquements commerciaux de flétan atlantique pêché dans la sous-division 3Pn, de 1986 à 2002.

répartissent sur un vaste éventail dans les prises commerciales de 2002, les tailles minimale et maximale étant de 36 et 209 cm (Figure 5). Ainsi, les structures de taille des échantillons mesurés au quai entre 2000 et 2002 révèlent que les débarquements sont composés majoritairement d'individus de taille comprise entre 81 (taille minimale de capture) et 100 cm. Quant aux structures de taille obtenues à partir des échantillons mesurés en mer par les observateurs, soit avant que les individus de moins de 81 cm soient remis à l'eau, elles indiquent que les pré-recrues étaient toujours présentes dans les captures en 2002. De fait, le commentaire des pêcheurs le plus fréquemment rapporté en 2002 était la présence dans leurs captures d'un grand nombre de flétans de moins de 81 cm devant être remis à l'eau.

En 2002, la taille moyenne des flétans débarqués par les engins fixes diminue par rapport à celles observées pour les années antérieures. Cette situation pourrait être attribuable à la capture d'un

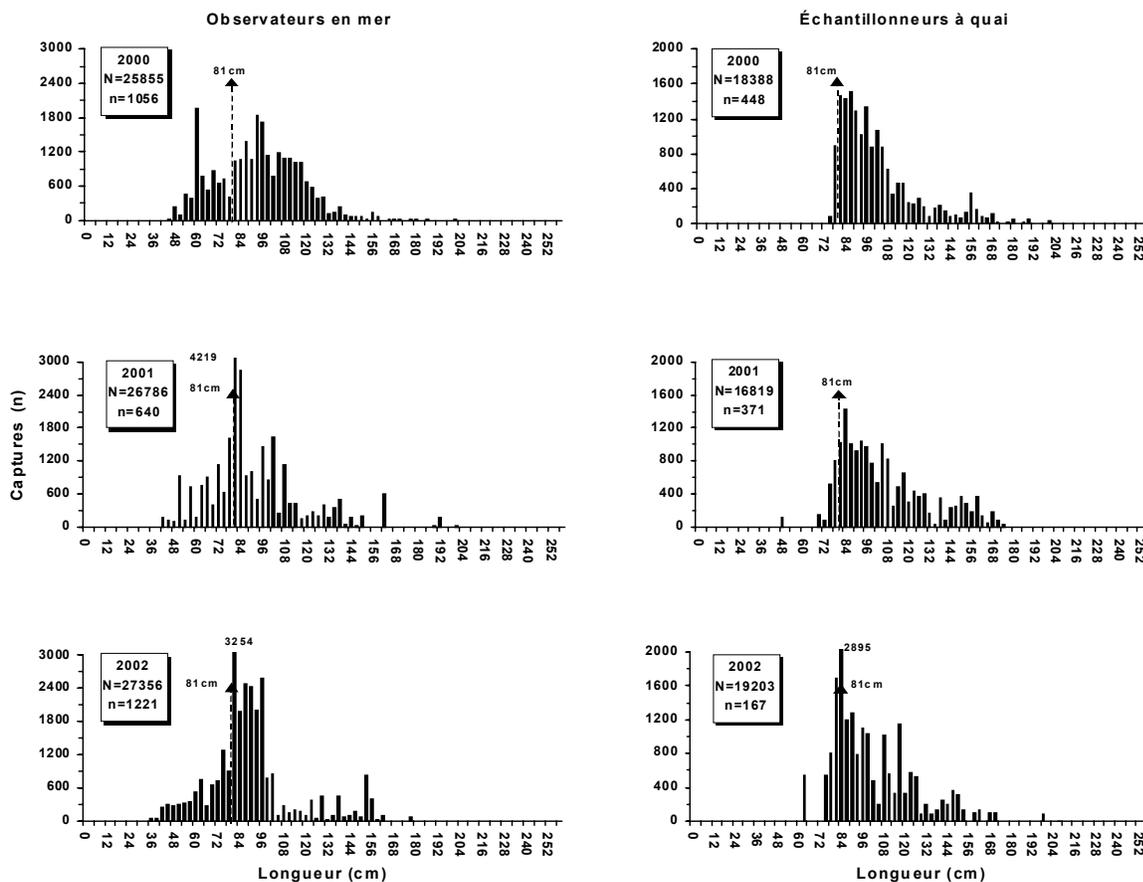


Figure 5. Distribution des fréquences de tailles des flétans atlantiques dans les captures commerciales d’engins fixes (La taille réglementaire de 81 cm est indiquée).

plus grand nombre de petits individus recrutés dans les prises.

petits, la taille moyenne n’excédant jamais 75 cm.

État de la ressource

Les données sur l’abondance du flétan atlantique du Golfe proviennent des relevés scientifiques de poissons de fond. Aucune prise par unité d’effort (PUE) commerciale n’est disponible pour l’instant. Quoique le nombre total d’individus capturés lors des relevés scientifiques estivaux soit faible (0 à 0.07 individu par trait), on note une tendance soutenue à la hausse sur les deux relevés dans le Golfe depuis 1996 (Figure 6). Les poissons capturés sont

Programme de marquage.

Deux des principaux buts du programme de marquage du flétan atlantique du Golfe sont : 1) d’étudier les déplacements du flétan atlantique du Golfe; 2) d’examiner le lien potentiel entre le flétan de 3Pn et les stocks adjacents de 4RST et de 4VWX3NOPs. Le programme de marquage consiste à étiqueter les individus de moins de 81 cm qui doivent obligatoirement être remis à l’eau lors des activités de pêche commerciale.

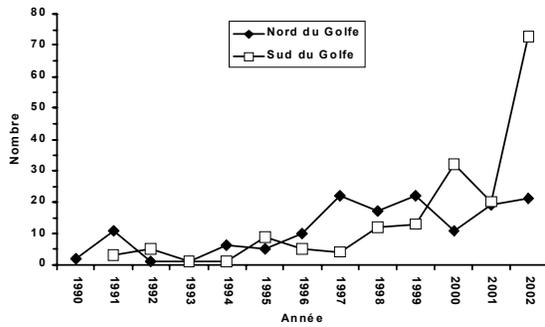


Figure 6. Nombre total de flétan atlantique capturé lors des relevés scientifiques estivaux de poissons de fond sur le NGCC ALFRED NEEDLER, entre 1990 et 2002

Ce programme a atteint sa cinquième année de mise en application en 2002. Jusqu'à ce jour, un total de 1 586 étiquettes ont été apposées dans trois secteurs traditionnels de pêche du flétan atlantique du Golfe et dans la sous-division 3Pn, par des pêcheurs commerciaux volontaires et des pêcheurs du programme des Pêches Sentinelles. Le détail des activités de marquage réalisées dans chacune de ces régions pour chacune des années du programme est présenté au tableau 2. La taille des individus étiquetés au cours de ces cinq années variait entre 35 et 81 cm. À la fin de l'année 2002, 84 individus avaient été recapturés dans les secteurs de pêche traditionnels, soit : 13 dans le sud-ouest du Golfe, 8 au sud de l'île Anticosti, 62 sur la côte ouest de Terre-Neuve et un individu

Tableau 2. Synopsis des activités de marquage réalisées de 1998 à 2002.

Année	Secteur				
	Côte ouest Terre-Neuve	3Pn	Île Anticosti	Sud-ouest du Golfe	3Pn, 4RST
1998	89	-	-	-	89
1999	200	-	56	50	306
2000	206	-	45	59	310
2001	359	2	-	91	452
2002	264	50	-	115	429
1998-2002	1118	52	101	315	1586

dans 3Pn. Les périodes s'écoulant entre les moments du marquage et de recapture d'un flétan varient de moins d'un mois à près de quatre années. Même si la distance maximale calculée entre les lieux de marquage et de recapture d'un individu atteint 350 km, les distances majoritairement enregistrées ne dépassent pas 200 km. Ainsi, tous les flétans recapturés sur la côte ouest de Terre-Neuve (division 4R) durant la saison de pêche étaient des individus qui avaient été étiquetés dans ce même secteur. De la même manière, tous les individus recapturés dans les eaux environnantes de l'île Anticosti avaient été marqués dans ce secteur, sauf pour un individu qui avait été étiqueté en bordure sud du chenal Laurentien. Ce dernier a été recapturé deux ans plus tard sur la bordure nord du Chenal, au sud-est de l'île Anticosti (Figure 7). Les distances les plus éloignées (plus de 200 km) entre les sites de marquage et de recapture ont été observées pour trois flétans étiquetés dans le sud-ouest du Golfe. Ainsi, deux flétans étiquetés au sud des Îles-de-la-Madeleine, ont été recapturés : 1) un poisson deux ans plus tard en bordure du chenal Laurentien, à la pointe est de la Gaspésie; 2) un autre l'année suivante le marquage dans la sous-division 3Pn. Un troisième individu, étiqueté sur le banc Miscou, a été recapturé l'année suivante au sud-ouest du banc Beaugé (Figure 7). L'analyse statistique des données n'a révélé aucune relation significative entre le temps écoulé entre les moments du marquage et de la recapture, et la distance entre les sites de marquage et de recapture, de même qu'entre la taille du poisson lors du marquage et la distance séparant les sites de marquage et de recapture.

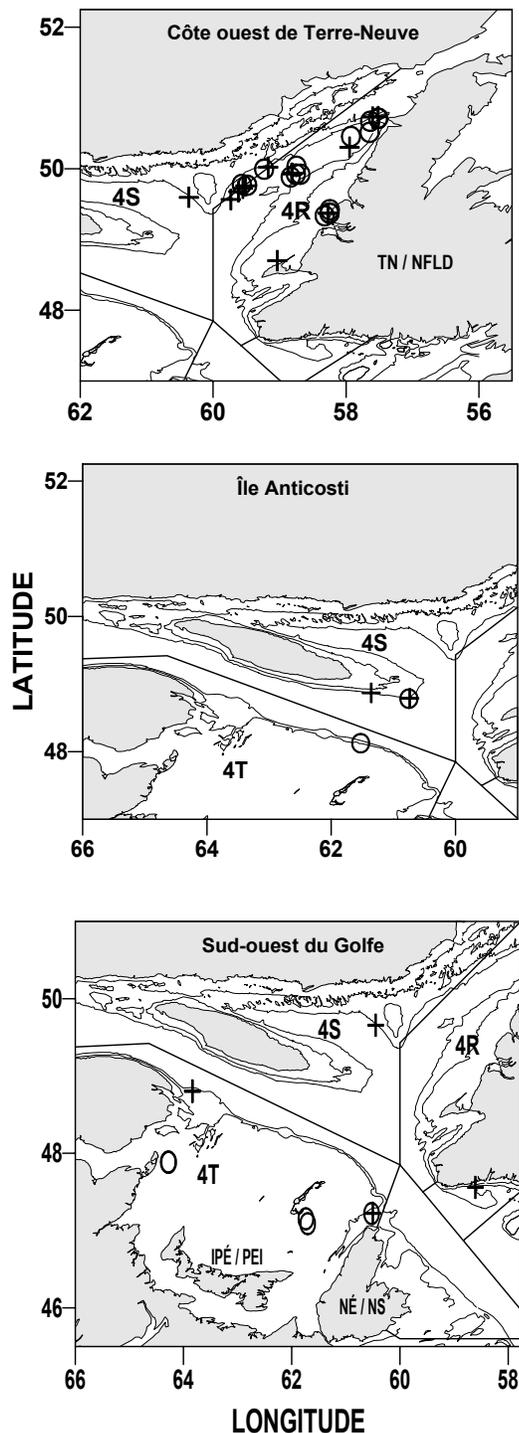


Figure 7. Localisation des recaptures de flétan atlantique effectuées en 2002, pour les trois secteurs traditionnels de pêche où a été réalisé le marquage (cercle : site de marquage; croix : site de recapture).

Perspectives

Une des conclusions rapportées pour l'état du stock en 2001 était qu'en regard des données récentes, le stock se maintenait toujours à un très bas niveau. Les captures demeuraient toujours en deçà des milles tonnes et plus, couramment enregistrées au cours de la première moitié du 20^e siècle. Cette évaluation est toujours valide pour le stock en 2002, la moyenne des débarquements des cinq dernières années se chiffrant à tout au plus 300 t, soit en deçà du TAC alloué de 350 t. Néanmoins, l'examen des débarquements effectués par les différentes flottilles montre que, depuis de nombreuses années, l'allocation accordée aux engins fixes de moins de 65 pieds est toujours capturée et même dépassée et ce, en seulement quelques mois dès le début de la saison de pêche. Quant aux allocations accordées aux engins mobiles et aux engins fixes de plus de 65 pieds, elles n'atteignent que quelques dizaines de tonnes de flétan atlantique pour une saison de pêche, constituant une fraction des prises accessoires de ces pêches.

L'absence de restrictions sur les captures de flétan atlantique dans la sous-division 3Pn pourrait mettre en péril la conservation du stock de flétan du Golfe, si les poissons de 3Pn appartiennent à la même population biologique que celle du golfe du Saint-Laurent.

La gamme des tailles observée à partir des prises commerciales effectuées par les engins fixes demeure très étendue depuis plusieurs années. La pêche commerciale se concentre toutefois principalement sur les flétans mesurant entre 81 et 110 cm, soit tout juste les tailles supérieures à la taille limite

réglementaire de 81 cm. Toutefois, en 2002, on observait une certaine déplétion dans le nombre d'individus capturés pour les tailles comprises entre 100 et 110 cm. Les causes possibles de cette apparente diminution pourraient être soit une augmentation du nombre d'individus recrutés juste au-delà de la taille limite légale de 81 cm, soit une pêche dirigée sur des flétans de plus petites tailles, qui découlerait de meilleurs prix offerts sur le marché.

Nous ne sommes actuellement pas en mesure d'estimer la maturation du flétan atlantique dans le golfe du Saint-Laurent à cause de la rareté des échantillons (e.g. éviscération du poisson en mer et absence de pêches commerciale et scientifique durant la période de reproduction hivernale du flétan). Par contre, dans le cas du stock de flétan atlantique (divisions 4VWX3NOPs) de la côte atlantique canadienne, 50% des femelles atteignent leur maturité sexuelle à une taille de 110-115 cm, cette taille à maturité sexuelle étant de 75 cm chez les mâles. Si la maturation sexuelle est identique pour le flétan atlantique du golfe du Saint-Laurent, la taille minimale de capture de 81 cm n'est pas adéquate pour protéger les femelles reproductrices.

Finalement, nous notons une augmentation de l'abondance des petits flétans sur les relevés scientifiques. Quoique l'information soit limitée, ces tendances confirment les dires des pêcheurs qui capturent plus de petits flétans dans leurs prises. Nous postulons que cette augmentation est due à une survie accrue des juvéniles de flétan atlantique suite à l'introduction de la grille Nordmore chez les crevettiers, ainsi qu'à l'arrêt presque complet des activités de chalutage en raison des moratoires sur la morue et le

sébaste. Les flétans atlantiques nés après ces moratoires commenceraient maintenant à atteindre la taille commerciale. Si cette hypothèse s'avère correcte, nous nous attendons à voir une augmentation de la biomasse et des PUEs au cours des prochaines années.

Références :

- Archambault, Diane et François Grégoire, 1996. Revue des données historiques de pêche au flétan atlantique du golfe du Saint-Laurent (Divisions de l'OPANO 4RST) (1893-1995). Doc. Rech. MPO Pêches de l'Atlantique 96/56.
- CCRH, 1999. 1999 - Impératifs de conservation des stocks de poisson de fond du golfe du Saint-Laurent et des stocks de morue en divisions 2GH et 3Ps et Lettre adressée au Ministre au sujet des priorités de recherche et d'évaluation (avril/99).
- CCRH, 2002. 2002/2003 Impératifs de conservation pour les stocks de poisson de fond du Golfe du Saint-Laurent. Rapport au Ministre des Pêches et des Océans. CCRH.2002.R2 (Avril 2002).
- MPO, 2002. Flétan de l'Atlantique du plateau néo-écossais et du sud des Grands bancs (Div. 4VWX3NOPs). MPO – Sciences, Rapport sur l'état des stocks A3-23 (2001).
- MPO, 2000. Le flétan atlantique du golfe du Saint-Laurent (divisions 4RST). MPO – Sciences, Rapport sur l'état des stocks A4-02 (2000).

Pour obtenir de plus amples renseignements:

Diane Archambault
Institut Maurice-Lamontagne
850 route de la Mer
Mont-Joli (Québec)
G5H 3Z4
Tél. (418)775-0705
Fax. (418)775-0542
Courrier électronique: archambaultd@dfo-mpo.gc.ca

La présente publication doit être citée comme suit

Secr. can. de consult. scientifique du
MPO, Rapp. sur l'état des stocks
2003/006.

Ce rapport est disponible auprès du :
Bureau régional des avis scientifiques,
Ministère des Pêches et des Océans,
Institut Maurice-Lamontagne,
C.P. 1000, Mont-Joli,
Québec, Canada
G5H 3Z4

Courrier électronique: Bras@dfo-mpo.gc.ca

ISSN 1480-4921
© Sa majesté la Reine, Chef du Canada 2003

*An English version is available upon request
at the above address.*

